

<https://www.sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article846>



# Retraites, statuts... Les régressions, ça ne se négocie pas, ça se combat

- EDUCATION EN LUTTE !  
- Archives 2007-2013



Date de mise en ligne : lundi 17 juin 2013

---

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

---

*Deux gros chantiers sont à l'agenda gouvernemental pour ce 2nd semestre 2013 : la réforme des retraites et celle des statuts. Dans les deux cas, les projets du gouvernement ne sont pas d'améliorer l'existant, mais de porter de nouvelles attaques contre les droits des salarié-e-s. La méthode recherchée par le pouvoir est celle du « dialogue social ». Il espère ainsi légitimer ses contre-réformes par la discussion avec des « partenaires sociaux » et, mieux encore, qu'elles soient cautionnées par certains syndicats. Pour SUD éducation, il n'y a pas de négociation possible : on ne négocie pas les régressions sociales, on les combat !*

### **Sur les retraites, F. Hollande a fixé le cap**

Le Président de la République a annoncé dès le 28 mars une augmentation de la durée de cotisation nécessaire pour avoir une retraite à taux plein et la baisse des pensions de retraites pour toutes et tous. Il n'y a rien à négocier : ce ne sont pas quelques aménagements à la marge qu'il faut exiger, mais le retrait de ces projets. Il faut revendiquer de revenir sur les contre-réformes précédentes, pour une retraite à taux plein à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisations et l'abandon du système des décotes. C'est une mobilisation de grande ampleur qu'il faut préparer, car bloquer les régressions et imposer des alternatives passe par un affrontement général avec le gouvernement et le patronat, pour un autre partage des richesses.

### **Attaques tous azimuts sur les statuts**

La fédération SUD éducation revendique un corps unique, un salaire unique !

Un projet de loi veut modifier l'article 1er du statut des fonctionnaires pour y introduire l'appel à la délation et l'obligation de réserve (qui aujourd'hui n'est pas dans la loi mais relève d'une jurisprudence complexe et différenciée selon le niveau hiérarchique), opérant un retour vers un fonctionnaire sujet privé de ses droits politiques, « un homme de silence qui sert, travaille et se tait ».

V. Peillon a pour sa part annoncé pour l'automne l'ouverture de discussions en vue de refondre les statuts des enseignant-e-s, avec au programme la casse des statuts. Et la Cour des comptes lui a fourni toute une série de recommandations en la matière, dont le ministre ne s'est en rien démarqué : annualisation, toutes et tous remplaçant-e-s, hiérarchie partout, service au bon vouloir des chefs locaux, polyvalence au collège, mobilité forcée inter-degrés, poste à profil pour tout le monde, affectation à la tête du client, salaires au mérite...

SUD éducation portera ses revendications auprès du ministère : pas de généralisation des postes à profil et du recrutement local, maintien de la définition hebdomadaire des maxima de service, pas d'annualisation, pas de transformation des directeurs/trices d'école en supérieurs hiérarchiques, aucune augmentation des prérogatives hiérarchiques sur les personnels et leur temps de travail, pas de polyvalence en collège, pas de mobilité inter-degrés, pas de rémunérations au mérite ni d'augmentation des écarts salariaux. Au contraire, nous revendiquons pour tou-te-s des augmentations uniformes des salaires, la diminution du temps de travail, l'amélioration des conditions de travail et la compensation des tâches supplémentaires et de la pénibilité par des réductions des services.

**Ce qui est à l'ordre du jour à la rentrée, c'est la construction d'une mobilisation générale pour créer le rapport de force permettant d'empêcher les régressions programmées et d'imposer des alternatives. SUD éducation et l'Union syndicale Solidaires inscriront leur lutte dans l'unité intersyndicale la plus large mais c'est dans les initiatives des personnels, leurs assemblées générales et leurs mobilisations que l'essentiel**

se jouera. La lutte appartient à celles et ceux qui la mènent.

### « Dialogue social » au ministère

*V. Peillon a déjà montré quel cas il faisait de la concertation. Il a imposé son décret sur les rythmes scolaires alors qu'il avait été rejeté par toutes les instances consultatives. Il l'avait déjà fait avec le calendrier scolaire, rejeté par toute la « communauté éducative », mais imposé pour complaire aux entreprises du tourisme hivernal. On voit ce que sont les syndicats dans ces négociations : caution quand ça plie, paillasson sinon.*

*Plus profondément, comme la « refondation » à sa manière, l'Accord National Interprofessionnel et la loi Sapin qui en est issue sont exemplaires de l'extrémité où peut conduire une politique qui fait un modèle de la négociation à froid.*

*Si SUD éducation se rend à des réunions ministérielles pour porter ses revendications et informer, nous refusons de cautionner les régressions qui ne peuvent qu'en ressortir en l'absence d'un rapport de force favorable aux salarié-e-s.*